

Au moins une fois l'an va confesser ton crime  
 Au pasteur légitime.

Et pour le moins, à Pâques, avec amour reçois  
 Ton Sauveur et ton Roy.

Emploie à servir Dieu chaque fête en l'année  
 Par l'Eglise ordonnée.

Jeûne au temps commandé et tout le saint Carême  
 Où jeûna Jésus même.

Deux jours de la semaine observe en ton manger  
 L'abstinence de la chair.

Ces vers, sublimes de platitude, eurent l'honneur de figurer dans un catéchisme — un seul, et c'est trop — ; pour ne léser aucune modestie, je ne dirai pas lequel. On peut d'ailleurs se renseigner auprès de M. l'abbé Villien, aimable et savant professeur de l'Institut catholique de Paris, qui vient d'écrire une érudite *Histoire des commandements de l'Eglise*.

Il pourra vous dire aussi que certaines listes, et même celle du nouveau catéchisme de Pie X, contiennent un précepte assez horripilant : le précepte de la dîme.

Nous sommes peut-être encore, quoi que nous voulions, trop « fils de 93 » pour accueillir très gracieusement ce distique canadien :

Droits et dîme tu payeras  
 A l'Eglise fidèlement.

Mais ne pourrait-on nous formuler ce précepte en des termes un peu moins féodaux ? On lit dans certains catéchismes de la libre Amérique : « Contribuer selon ses forces à l'entretien de l'église et de nos pasteurs. » Il y a là un clair devoir du chrétien : pourquoi ne figurerait-il pas quelque jour parmi les « commandements de l'Eglise » de France ?

(*La Croix* de Paris.)

M. C.

— ❖ —  
**Pour parler aux enfants**  
 — o —

J'ai pris, il n'y a pas longtemps, une bien intéressante interview à un jeune missionnaire, qui m'a fait promettre de taire son nom, par discrétion et modestie, et qui redoute la réclame.